

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés:

**Allianz IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Certifions que la Société :

**BSL
305 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE**

est titulaire, auprès de notre Compagnie :

d'une police n° **38.054.963**, garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3 Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télésurveillance, vidéosurveillance, télésecrétariat, interventions, gardiennage avec chiens, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

5a.1-Installation, contrôle, modification, dépannage, maintenance de tout système de détection, protection et/ou d'alarme à distance ou non et/ou de contrôle d'accès. Ces systèmes, ou partie desdits systèmes, peuvent être : préexistants, ou vendus, ou loués, ou installés, totalement ou partiellement par l'Assuré qui peut en être propriétaire ou non.

6-Etudes, audit, conseil et assistance dans la mise en oeuvre de moyens de sécurité.

7-Formation et préparation aux métiers de la sécurité.

11-Transfert de fonds dans le centre commercial LECLERC. (La valeur des fonds est exclue de la garantie)

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)

DOMMAGES CORPORELS	10.000.000 €
<u>Dont :</u>	
. Empoisonnements, intoxications alimentaires	1.000.000 €
. Dommages aux préposés de l'assuré (dommages corporels et matériels accessoires).....	3.500.000 € par année d'assurance
MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (y compris vol par préposés).....	10.000.000 €
<u>Dont :</u>	
. Dommages immatériels non consécutifs.....	2.000.000 €
. Atteintes accidentelles à l'environnement (y compris Corporels)	1.000.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)

DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (Y compris : « Pertes de clés »).....	10.000.000 €
<u>Dont :</u>	
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS	3.000.000 €

DEFENSE ET RECOURS10.000 € par litige et 20.000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2020 au 31.12.2020, sous réserve du paiement complet des primes, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Paris, Le 30/12/2019

